



Cabinet Collet

AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE



ASSOCIATION INITIATIVE RENNES

Rapport du Commissaire Aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2025



www.cabinet-collet.org

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION INITIATIVE RENNES

CCI de RENNES
2, avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES Cedex



Cabinet Collet

AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE

Olivier COLLET & Noël GUERIN

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes Associés

LE RHEU

1, passage des Sports
BP 35202
35650 Le Rheu
Tél : 02 99 60 89 18
www.cabinet-collet.org

BEGARD

27, rue de Gra-Vur
22140 Bégard
Tél : 02 96 45 33 63

CESSON-SEVIGNE

1, rue de Paris
Immeuble Atalis 1
35510 Cesson - Sevigné
Tél : 02 99 53 23 23

SARL au capital de 702 000 € - Siret : 83025581600019 - APE : 6920Z - Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région de Bretagne

Cabinet COLLET

Commissaire Aux Comptes

~

Siret : 830 255 816 00019- A.P.E. : 69.20Z

ASSOCIATION INITIATIVE RENNES

CCI de RENNES

2, avenue de la Préfecture

CS 64204

35042 RENNES Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 4 Juin 2026

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

Cabinet COLLET

Commissaire Aux Comptes

~

Siret : 830 255 816 00019- A.P.E. : 69.20Z

Sommaire

Contenu

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l'opinion	3
2.1 – Référentiel d'audit	3
2.2 – Indépendance	3
3 – Observations	4
4 – Justification des appréciations	4
5 – Vérifications spécifiques	4
6 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels	5
7 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels	5

Association INITIATIVE RENNES,

Exercice clos le 31 Décembre 2025,

Rapport du Commissaire Aux Comptes
sur les Comptes annuels

A l'Assemblée Générale,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE RENNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 – Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note intitulée «Application du règlement ANC 2023-03», figurant en page 2 de l'annexe aux comptes annuels, précisant que ce changement de réglementation n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'association.

4 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre association et exposés dans votre annexe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous nous sommes notamment assuré que le suivi des impayés et le passage en provisionnement ou en perte des créances était correctement appliqué.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception des éléments présentés dans notre paragraphe « Observations », Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

6 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE RHEU
Le 26 Mai 2026,

Le commissaire Aux Comptes
CABINET COLLET

Noël GUERIN
Associé



CARL CABINET COLLET
Audit & Expertise Comptable
1, passage des sports BP 35202
35650 LE RHEU
Siret : 83025581600019
Tél : 0299608918

BILAN ACTIF

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 349 462,01	19 189,01	1 330 273,00	1 198 563,06
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 349 462,01	19 189,01	1 330 273,00	1 198 563,06
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				72 967,56
Autres créances	58 822,23		58 822,23	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance (3)				
Disponibilités	1 641 229,40		1 641 229,40	1 649 006,20
TOTAL (II)	1 700 051,63		1 700 051,63	1 721 973,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	3 049 513,64	19 189,01	3 030 324,63	2 920 536,82
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 280 563,55	2 193 480,51
Fonds associatifs avec droit de reprise	484 059,24	485 039,79
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	221 811,56	191 064,98
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	18 378,62	25 299,07
Autres fonds associatifs		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	3 004 812,97	2 894 884,35
FONDS REPORTEES		
Sur légs ou donations		
Sur subventions d'exploitation		
Sur contributions financières d'autres organismes		
Sur ressources liées à la générosité du public		
TOTAL (III)		
PROVISIONS		
Pour risques		
Pour charges		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 127,75	4 213,40
Dettes fiscales et sociales	19 383,91	21 439,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL (V)	25 511,66	25 652,47
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)	3 030 324,63	2 920 536,82
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	13 080,00	12 200,00
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	48 632,49	51 809,10
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	61 712,49	64 009,10
Production stockée		
Production immobilisée		
Concours publics et Subventions	48 750,00	31 950,00
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	22 110,00	21 670,00
Mécénat	18 941,00	7 301,00
Legs, donations et assurances-vie		
Reprises sur amortissements,dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1) (I)	151 513,49	124 930,10
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	26 599,17	21 072,00
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 001,98	537,27
Salaires	88 558,88	79 840,31
Cotisations sociales	28 339,58	24 860,69
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3) (II)	144 499,61	126 310,27
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 013,88	-1 380,17
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)		
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	29 577,79	42 272,04
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	18 777,43	18 618,21
Garantie / Perte sur prêts d'honneur	23 956,63	31 814,26
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	72 311,85	92 704,51
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 687,77	10 008,47
Intérêts et charges assimilées (5)		
Perte sur prêts dhonneur	42 239,96	45 871,51
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	53 927,73	55 879,98
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	18 384,12	36 824,53
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	25 398,00	35 444,36

COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Impôts sur les bénéfices (IX)	7 019,38	10 145,29
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	223 825,34	217 634,61
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	205 446,72	192 335,54
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	18 378,62	25 299,07
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	18 378,62	25 299,07
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	62 940,00	69 960,00
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	62 940,00	69 960,00
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	62 940,00	69 960,00
TOTAL	62 940,00	69 960,00

Contenu de l'annexe

Objet social :

Notre association Initiative Rennes est l'une des 202 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt général se fixe comme raison d'être d'accompagner l'audace des entrepreneurs pour construire une société solidaire et durable, laquelle se décline en 5 grands objectifs :

- Placer les entrepreneurs au cœur de notre action en leur faisant confiance, en les accompagnant, en les finançant, en les mettant en réseau afin de permettre à chacun et à chacune de se réaliser à travers son projet entrepreneurial en portant une attention particulière aux territoires et aux publics les plus fragiles.
- Agir pour le développement économique et la vitalité de nos territoires par l'aide à la création et à la reprise d'entreprises porteuses d'emplois et d'activités prospères et durables.
- Contribuer à une économie responsable pour participer à la transformation de notre société en veillant à l'équilibre entre performance économique et impacts environnementaux, sociaux et sociétaux des projets soutenus.
- Affirmer notre mission d'intérêt général et proposer à nos partenaires publics et privés des stratégies pour l'entrepreneuriat.
- Être un réseau de compétences mobilisé pour l'entrepreneuriat de demain qui fait preuve au quotidien d'agilité, d'innovation, de rigueur, de qualité de la vie au travail, de diversité des profils.

Au cœur de la mission de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Moyens mis en oeuvre :

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Sa Mission, son Projet associatif et Ethique et sa Déontologie
- Un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification « Perform'in »
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre association locale a accueilli 245 dossiers, présenté au Comité d'agrément 187 projets dont 161 ont été validés correspondant à 374 prêts personnels accordés.

Informations sur les règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC) et le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025
- Des normes comptables des personnes morales non commerciales à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018, tel que modifié notamment par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023
- Du référentiel interne spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France.

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes, Par exception, et en raison de l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2023-03, des ajustements dans la présentation et l'évaluation de certains postes ont été opérés pour l'exercice clos 31/12/2025. Lorsqu'il est significatif, leur impact est présenté dans la note « Application du règlement ANC 2023-03 » de la présente annexe.
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction des encaissements

Application du règlement ANC 2023-03 :

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, l'entité a procédé à l'analyse des éventuels impacts liés à ces nouvelles règles. Cette analyse n'a fait ressortir aucun effet significatif sur l'évaluation des actifs, des passifs, ni sur le résultat de l'exercice. En conséquence, aucune modification comptable n'a eu d'impact significatif au titre de ce changement de référentiel.

Informations relatives au bilan

- *Etat de l'actif immobilisé (NIF et ANC)*

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

prêts immobilisés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création / reprise	637 700	109	717 412	107
transmission				
croissance				
remarquable				
santé				
agricole				
total	637 700	109	714 412	107

Sur l'exercice 2025, 109 prêts ont été décaissés pour un montant de 637 700 € dont :

- 83 prêts pour un montant de 477 500 € accordés en 2025
- 26 prêts pour un montant de 160 200 € accordés en 2024

- *Etat des dépréciations (NIF)*

L'état des dépréciations sur prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

dépréciation des prêts	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création / reprise	20 105.64	15	26 278.67	14
transmission				
croissance				
remarquable				
santé				
agricole				
total	19 189.01	13	26 278.67	14
dotation	11 687.77	8	10 008.47	7
reprise	18 777.43	13	18 618.21	10

Sur l'exercice 2025,

- 7 prêts pour un montant de 14 942.21 € ont été repris pour être passés en perte
- 7 prêts pour un montant de 3 835.22 € ont été repris sans être utilisés

Les prêts sont dépréciés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

- **Etat des créances et dettes (NIF)**

Le montant des prêts à l'actif du bilan se décompose ainsi selon les échéances : échéance des prêts	31 12 2025	
	-1 an	1 an et +
création / reprise	449 440.49	905 714.66
transmission		
croissance		
remarquable		
santé		
agricole		
total	449 440.49	905 714.66

Au 31 12 2025, parmi les créances à l'actif du bilan, le montant des apports en fonds de prêt accordés mais non encore encaissés se répartit ainsi :

fonds de prêts accordés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
Création / reprise	57 000	3	21 500	3
transmission				
croissance				
remarquable				
santé				
agricole				
total	57 000	3	21 500	3

- **Répartition et flux de la trésorerie (NIF)**

trésorerie	31 12 2025	31 12 2024
	montant	montant
trésor. s. prêt	1 406 456.12	1 453 009.73
trésor. s. autre(s) activité(s)	0	0
trésor. fonctionnement	234 773.28	185 996.47
total	1 641 229.40	1 639 006.20

La trésorerie dans sa dimension dynamique de flux se présente ainsi :

tableau synthétique flux financier activité prêt

tableau synthétique flux financier activité prêt	Exercice 2025	Exercice 2024	variation
fonds de prêt SDR+ADR	2 804 622.79	2 678 520.03	+ 3.21 %
résultat prêt	-10 893.67	-5 447.51	+ 113.26 %
dettes financières s prêts	0	0	0 %
<i>total ressources</i>	2 793 729.12	2 673 072.79	+ 2.99 %
total des prêts nets	1 330 273.00	1 198 563.06	
fonds de roulement prêt	1 463 456.12	1 474 509.73	
créances s prêts	57 000	21 500	
dettes s prêts	0	0	
besoin en FR prêt	57 000	21 500	
trésorerie sur prêt	1 406 456.12	1 453 009.73	

- **Montant des engagements financiers (NIF)**

Au 31 12 2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure dans l'annexe comptable parmi les engagements hors bilan. Il se répartit ainsi :

prêts accordés non décaissés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création / reprise	230 450	35	227 408	37
transmission				
croissance				
remarquable				
santé				
agricole				
total	230 450	35	227 408	37

- **Variation des fonds propres (ANC et NIF)**

La variation des fonds propres peut s'exprimer de plusieurs façons, ainsi (NIF) :

fonds propres (Actif net) décomposé : prêt/fonctionnement/autres

fonds propres	exercice 2025			exercice 2024		
	prêt	fonction.	autres	prêt	fonction.	autres
fonds propres	2 804 622.79	221 811.56	0	2 678 520.30	191 064.90	0
résultats exercice	-10 893.67	29 272.29	0	-5 447.51	30 746.58	0
total fonds propres	2 793 729.12	251 083.85	0	2 673 072.79	221 811.56	0

fonds propres de prêts décomposés par type (création, transmission, développement...)

fonds propres prêts	exercice N		exercice N-1	
	montant SDR	montant ADR	montant SDR	montant ADR
fonds prêts création / reprise	2 320 563.55	484.059.24	2 189 013.55	485 039.79
total fonds prêts SDR/ADR	2 320 563.55	484 059.24	2 189 013.55	485 039.79
total fonds prêts N/N-1	2 793 729.12		2 678 520	

*SDR = Sans Droit de Reprise. *ADR = Avec Droit de Reprise.

Les fonds ADR correspondent aux fonds versés par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette dernière ne finançant plus le réseau Initiative, il a été décidé, sur avis du réseau Initiative France, de laisser ces fonds en ADR.

fonds propres de prêts décomposés en brut, dépréciations, pertes définitives

fonds propres prêts	exercice N		exercice N-1	
	montant SDR	montant ADR	montant SDR	montant ADR
FP brut	2 498 223.81	582 673.53	2 406 673.81	582 673.53
FP dépréciation	-9 041.75	-1 851.92	-21 520	-4 758.67
FP pertes	-217 660.26	-98 614.29	196 140.26	-83 855.62
fonds propres prêts nets	2 320 563.55	484 059.24	2 189 013.55	494 059.24
total fonds prêts N/N-1	2 793 729.12		2 673 072.79	

fonds propres de prêts par financeurs

fonds de prêts	31 12 2025		31 12 2024	
	montant SDR	montant ADR	montant SDR	montant ADR
institutions publiques				
UE				
Etat	30 489.80		30 489.80	
région				
département	116 224.50		116 224.50	
interco /commune	1 387 588.29		1 305 288.29	
autres				
sous-total	1 534 302.59		1 452 002.59	
institutions para-publiques				
BPI/CdC		568 673.53		568 673.53
CCI	41 671.43		41 671.43	
CM	6 257.24		6 257.24	
CA	503.08		503.08	
autres				
sous-total	48 431.75	568 673.53	48 431.75	568 673.53
entités privées				
entreprises privées	316 999.25		303 549.25	
banques	636 923.10	14 000	601 123.10	14 000
autres	1 567.12		1 567.12	
sous-total	955 489.47	14 000	906 239.47	14 000
total fonds de prêts	2 538 223.81	582 673.53	2 406 673.81	582 673.53

- **Etat des dettes financières (NIF)**

Les dettes financières comprennent des dettes spécifiquement affectées aux prêts accordés par l'entité qui sont décomposables comme suit :

dette financière sur prêts	31 12 2025	31 12 2024	taux intérêt	dette -1 an	date échéance
	montant	montant			
création /reprise	0	0	0	0	0
transmission					
croissance					
remarquable					
santé					
agricole					
total	0	0	0	0	0

- **Autres dettes (NIF)**

Dans certains cas, l'activité « prêt » peut générer des dettes financières diverses comme du fonds de prêts à rembourser ou autres. Ce n'est pas le cas d'Initiative Rennes

autres dettes s/prêts	31 12 2025	31 12 2024
autres dettes	0	0

Informations relatives aux comptes de résultat

- **Montant des concours publics et subventions reçues (ANC)**

concours publics subventions	2025			2024		
	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.
Union Européenne						
Etat		13 750			15 950	
Conseil Régional						
Intercommunalités		29 000			10 000	
autres		6 000			6 000	
total		48 750			31 950	

- **Abandon de frais par les bénévoles**

Aucun abandon de frais par les bénévoles n'est à constater chez Initiative Rennes.

- **Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)**

	2025				2024			
	total	fonctionnement	prêts	autres activités	total	fonctionnement	prêts	autres activités
produits exploitation	151 513.49	151 513.49			124 930.10	124 930.10		
charges exploitation	151 518.99	151 518.99			136 455.56	136 455.56		
<i>résultat exploitation</i>	-5.50	-5.50			-11 525.46	-11 525.46		
produits financiers	72 311.85	29 277.79	43 034.06		92 704.51	42 272.04	50 432.47	
charges financières	53 927.73	0.00	53 927.73		55 879.98	0.00	55 879.98	
<i>résultat financier</i>	18 384.12	29 277.79	-10 893.67		36 824.53	42 272.04	-5 447.51	
<i>résultat courant</i>	18 378.62	29 272.29	-10 893.67		25 299.07	30 746.58	-5 447.51	
produits except.	0	0	0		0.00	0.00	0.00	
charges except.	0	0	0		0.00	0.00	0.00	
<i>résultat exceptionnel</i>	0	0	0		0.00	0.00	0.00	
<i>résultat net</i>	18 378.62	29 272.29	-10 893.67		25 299.07	30 746.58	-5 447.51	

- **Tableau du compte de résultat sur activité prêt (NIF)**

compte résultat activité prêt	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
<i>charges</i>				
dotations prov. prêts	11 687.77	8	10 008.47	7
pertes brutes s prêts	42 239.96	10	45 871.51	13
autres charges				
total des charges	53 927.73		55 879.98	
<i>produits</i>				
reprises prov. prêts	18 777.43	14	18 618.21	10
garanties obtenues	23 956.63	8	31 814.26	13
autres produits	300.00			
total des produits	43 034.06		50 432.47	
résultat s. prêts	- 10 893.67		-5 447.51	

- **Contributions en nature (ANC)**

CNV	2025	2024
<i>contributions</i>		
dons en nature		
prestation en nature		
bénévolat	62 940	69 960
total	62 940	69 960
<i>charges</i>		
secours en nature		
m-à-d gratuite de biens		
commodat (prêt)		
prestation en nature		
personnel bénévole	62 940	69 960
total	62 940	69 960

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présence remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure comme en 2024.

Autres informations

- **Effectif moyen (ANC et NIF)**

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif	2025	2024
cadres	0.8	0.8
non cadres	1.6	1.6
<i>sous total</i>	<i>2.4</i>	<i>2.4</i>
personnel m-à-d facturées		
personnel m-à-d CVN	0.2	0.2
total	2.6	2.6

- **Information sur les rémunérations des dirigeants (ANC et NIF)**

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction ont perçu des rémunérations pour les montants et le nombre de personnes concernées suivants :

rémunérations des dirigeants	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
administrateurs	0	0	0	0
directeurs	0	0	0	0
total	0	0	0	0

- *Informations sur les transactions avec les contreparties (personnes physiques ou morales) non courantes et non conclues à des conditions normales (ANC 2018-06)*

- *Liste des transactions effectuées avec des parties liées pour des transactions non conclues à des conditions normales de marché (ANC 2014-03)*

- **Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)**

honoraire CAC TTC	31 12 2025	31 12 2024
certification des comptes	3 316.52	3 135.60
autres missions	0	0
total	3 316.52	3 135.60

Les montants renseignés ci-dessus, sont TTC.

Fonds associatifs

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Le résultat sur le fonds de prêt de l'exercice fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur les comptes d'apports pour un montant équivalent, par principe d'imputation des dépréciations de l'actif immobilisé sur les apports qui les ont financés, dans des comptes spécifiques apparaissant en négatif dans le bilan passif.

Les pertes et provisions sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles.

Autres

La provision indemnité départ à la retraite n'a pas fait l'objet d'une valorisation au 31/12/2025. car jugés non significatifs

Affectation des fonds**Contexte :**

L'association reçoit des fonds de la part de divers financeurs. Ces financements peuvent être affectés soit au fonds d'intervention, soit au fonctionnement de l'association.

Les fonds reçus sont affectés selon les préférences des financeurs ou, en l'absence de préférence explicite, selon les besoins de l'association. Les financements affectés au fonds d'intervention sont comptabilisés comme des apports en fonds propres et n'impactent pas le résultat comptable de l'année. Les fonds affectés au fonctionnement sont comptabilisés comme des produits d'exploitation et impactent le résultat comptable de l'année.

Impact comptable :

Les financements affectés au fonds d'intervention sont enregistrés dans les comptes de fonds propres, tandis que les fonds de fonctionnement sont enregistrés dans les comptes de produits d'exploitation.

Cette distinction permet de garantir une transparence et une précision dans la présentation des états financiers de l'association.

Pour l'exercice comptable de l'année 2025, l'association a reçu un total de 68 191 € de fonds privés. Parmi ceux-ci :

49 250 € ont été affectés en 2025 au fonds d'intervention.

18 941 € ont été affectés en 2025 au fonctionnement.

Rappel des montants de l'exercice précédent :

58 550 € ont été affectés en 2024 au fonds d'intervention.

7 301 € ont été affectés en 2024 au fonctionnement.

Convention prestation service CCI

L'association Initiative Rennes et la CCI d'Ille-et-Vilaine ont conclu une convention de prestation de service prenant effet à partir du 1er juillet 2023.

Cette convention porte sur les frais de fonctionnement suivants nécessaires à la réalisation de la mission de la CCI Ille-et-Vilaine :

- la mise à disposition d'un triple bureau, ainsi que la mise à disposition de mobilier,
- la fourniture du matériel informatique,
- l'assistance et la maintenance informatique,
- l'utilisation des moyens généraux,

- la mise à disposition mensuelle de salles de réunion nécessaire à la tenue du comité d'engagement.
Celle-ci prévoit une facturation au titre de 2025 pour un montant total de 24 840 €.
La CCI a pris en charge un avoir de 24 840 € au titre de l'année 2025.
Ainsi, le reste à charge pour l'association Initiative Rennes est de 0 €.

Placements financiers et affectation des produits liés au fonctionnement.

Au cours de l'exercice, des disponibilités de trésorerie lié au fonds d'intervention ont été en partie placées sur des comptes de dépôts à terme.

Conformément à la méthode préférentielle Initiative France, ces produits financiers ont été affectés au fonctionnement
et l'ensemble des frais de recouvrement des prêts est également affecté au fonctionnement.

Au 31 décembre 2025, 1 100 K€ étaient positionnés sur des comptes de dépôts à terme.
En 2025, ces produits financiers se sont élevés à 29K€ et sont taxables à l'impôt à hauteur de 24%

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions/At tribution
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 224 841,73		637 700,00
Total I			
Total II			
Total III			
Total IV	1 224 841,73		637 700,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 224 841,73		637 700,00

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par Remboursement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	470 839,76	42 239,96	1 349 462,01	
Total IV	470 839,76	42 239,96	1 349 462,01	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	470 839,76	42 239,96	1 349 462,01	

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
Total I					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour grosses réparations					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés					
Autres provisions pour risques et charges					
Total II					
Provisions pour dépréciations					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières	26 278,67	11 687,77	18 777,43		19 189,01
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres dépréciations					
Total III	26 278,67	11 687,77	18 777,43		19 189,01
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	26 278,67	11 687,77	18 777,43		19 189,01

Dont dotations et reprises :	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	11 687,77	18 777,43	
-------------------------------------	--	-----------	-----------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Cadre A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)		1 349 462,01	449 440,49	900 021,52
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux				
Autres créances clients, usagers, adhérents				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers		98 222,23	98 222,23	
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		1 447 684,24	547 662,72	900 021,52

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	637 700,00
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	470 839,76

Cadre A	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		6 127,75	6 127,75		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		19 383,91	19 383,91		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		25 511,66	25 511,66		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmen- tations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Apports sans droit de reprise	2 406 673,81	131 550,00		2 538 223,81
- Pertes sur apports sans droit de reprise	-213 193,30	-4 466,96		-217 660,26
Réserves statutaires ou contractuelles				
Autres réserves				
Report à nouveau Fonctionnement	191 064,98	30 746,58		221 811,56
Report à nouveau Fonds Intervention				
Résultat de l'exercice	25 299,07	18 378,62	25 299,07	18 378,62
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	582 673,53			582 673,53
- Pertes sur apports avec droit de reprise	-97 633,74	-980,55		-98 614,29
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total	2 894 884,35	175 227,69	25 299,07	3 044 812,97

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	98 822,23	72 967,56
Valeurs mobilières de placement	1 100 000,00	1 100 000,00
Disponibilités	541 226,54	549 006,20
Total	1 740 048,77	1 721 973,76

CHARGES A PAYER

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 127,75	4 213,40
Dettes fiscales et sociales	19 383,91	21 439,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	25 511,66	25 652,47

PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		

Charges constatées d'avance	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Nature: évaluation du bénévolat

Pour l'année 2025 :

→ 1 049 heures de participation aux comités d'attribution.

Le taux horaire appliqué est de 60 €, taux qui est proposé par Initiative France dans le cadre de la démarche d'harmonisation comptable de toutes les associations Initiative France.

Le bénévolat est donc valorisé pour 62 940 € (1 049 heures * 60 €).

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés

Les prêts d'honneur accordés en 2025 par le Comité d'Attribution et non débloqués à la clôture de l'exercice sont d'un montant de 230 450 €

Engagements reçus